



RAPPORT SUR L'ÉTAT DES LIEUX DE L'EXISTANT EN MATIÈRE DE PRODUCTION DES STATISTIQUES MINIÈRES EN RDC

CONCEPTION ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATIONS STATISTIQUES DU SECTEUR MINIER

POUR LE

PROJET D'APPUI AU SECTEUR MINIER (PROMINES) - RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

PROPOSÉ PAR

L'INSTITUT IDEA INTERNATIONAL
(www.idea-international.org)

MAI 2015

TABLE DES MATIÈRES



Liste des acronymes et des abréviations.....	ii
1. Objectifs.....	1
2. Déroulement	3
3. État des lieux	5
4. Conclusions.....	30
ANNEXES.....	33
• ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS	
• ANNEXE 2 : ÉQUIPEMENTS REQUIS	
• ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	
• ANNEXE 4 : MODÈLE DE DÉCLARATION	
• ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES	

Liste des acronymes et des abréviations



3Ts	Minéraux de conflits (Tantalum, Tin, Tungsten)
BCC	Banque centrale du Congo
CAMI	Cadastre minier
CEEC	Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des Substances minérales précieuses et semi-précieuses
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
COCERTI	Commission de certification
CTCPM	Cellule technique de coordination et de planification minière
DGDA	Direction générale des douanes et accises
DEP	Direction d'Étude et Planification
DGI	Direction générale des impôts
DGRAD	Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation
DRKAT	Direction provinciale es recettes du Katanga
EPE	Entreprise du portefeuille de l'État
GMP	Groupe multipartite de l'ITIE
INS	Institut National de la Statistique
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI)
ITRI	International Tin Research Institute
MECN-T	Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme
OCC	Office congolais de contrôle
PAR	Programme d'atténuation et de réhabilitation
SAESSCAM	Service d'assistance et d'encadrement du Small Scale Mining
SNIS	Système National d'Informations Statistiques



1. Objectifs

1. Objectifs



Le présent rapport fait état des résultats des missions effectuées du 9 au 19 février, et du 15 au 19 avril 2015, par l'Institut IDEA International dans le cadre du mandat Promines visant la *conception et la mise en place d'un système national d'information statistique du secteur minier* pour la République démocratique du Congo. Cette composante du projet faisait suite à la mission de cadrage précédemment réalisée du 2 au 6 février, et pour laquelle un rapport a préalablement été soumis au coordonnateur du projet Promines.

L'objectif principal de cette deuxième composante était de faire l'état des lieux en matière de collecte et d'utilisation des statistiques minières en vue de mieux orienter la mise en place du système d'information statistique. Dans le cadre de cet exercice, des rencontres et des entrevues ont été réalisées avec les principaux services du Ministère des Mines responsables de la collecte, de la compilation, du traitement et de la diffusion des statistiques sur le secteur minier du pays. L'état des lieux a couvert l'administration centrale à Kinshasa et l'administration provinciale du Katanga, principale province minière du pays.

L'information recherchée visait à prendre connaissance des principales méthodes utilisées pour la collecte et le traitement des données ainsi que le type de données recueillies. Le type d'équipement et de logiciels utilisés ainsi que les techniques d'archivage des données minières recueillies devaient également être examinés. Les besoins en matière de statistiques des services de planification, de coordination et de secrétariat devaient de même être identifiés. À cette fin, une liste non-exhaustive d'indicateurs, sujet à remplir les principaux besoins en information statistique du personnel du ministère sera proposée.



2. Déroulement

2. Dérroulement



Le questionnaire conçu lors de la première étape de la mission (2 au 19 février) ainsi que les Termes de Référence ont été remis en mains propres à tous les services pertinents du ministère, soit la Direction des Mines, le COCERTI, le SAESSCAM, le Cadastre Minier, le CEEC, la DEP, la CTCPM et le Secrétariat Général des Mines.

Suite à la remise des questionnaires, des rencontres ont été tenues avec quelques-uns des services afin de préciser certains éléments de réponses et d'obtenir des informations supplémentaires.

Une rencontre d'information complémentaire a également été tenue avec des chefs de services afin de préciser certains éléments des Termes de Référence du projet. Cette rencontre a également permis de discuter des étapes suivantes afin qu'ils puissent identifier le personnel approprié au sein de leur service qui seront appelés à participer aux ateliers et éventuellement à la formation qui suivront.

Une deuxième mission a été effectuée (ordre de mission n°08/UEP/PROMINES/CN/04/2015) à Lubumbashi, au Katanga du 15 au 19 avril 2015. Le choix géographique de cette mission n'était pas fortuit. Il faisait suite à une mission antérieure menée par un groupe d'experts dans la capitale, toujours dans le cadre du même projet, dont les conclusions avaient identifié cet espace d'intervention en raison de la forte croissance du secteur minier qui y prenait place.

Une revue des sites *Internet* des différents services du ministère a été réalisée afin d'examiner le type et la façon dont les données statistiques sont actuellement utilisées et diffusées. Les rapports statistiques accessibles sur les sites WEB du ministère ont été téléchargés et analysés pour leur pertinence et utilité.

Une revue des équipements informatiques utilisés pour la collecte, le traitement, l'archivage et la diffusion des données statistiques a été effectuée. Le personnel en charge des réseaux informatiques internes au ministère a aussi été rencontré afin de connaître l'état des installations et les spécifications du matériel en place.



3. État des lieux

3. État des lieux

Cette section du rapport comprend une courte revue du secteur minier de la RDC afin de bien situer le contexte dans lequel ce projet s'insère. Par la suite, une description des mandats des principaux services du ministère est présentée afin de saisir leur rôle respectif concernant les statistiques minières. Une analyse de la façon dont les statistiques minières sont actuellement traitées et diffusées sera présentée, incluant une brève analyse de leurs sites internet. Une revue des systèmes d'information et des équipements informatiques actuellement et potentiellement utilisés pour le traitement des statistiques complètera cette section.

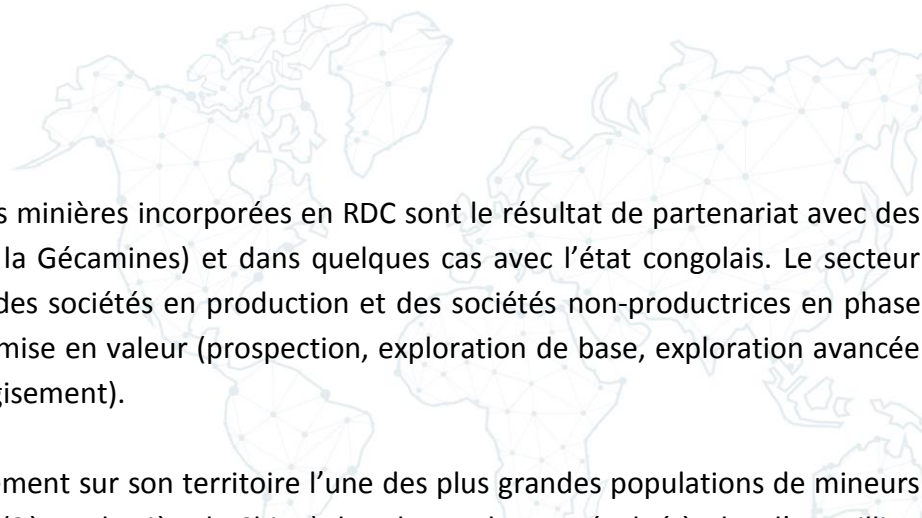
Le Ministère des Mines est présent dans la capitale et de façon variable dans l'ensemble des provinces du pays. Dans cette revue de l'état des lieux nous passerons premièrement en revue les services présents dans la capitale puis nous consacrerons une section sur les directions et services présents dans la province du Katanga.

Il est à noter que l'état des lieux présenté ci-dessous est basé sur l'information obtenue par les responsables chargés de compléter cette composante du projet au moment de leurs missions auprès du Ministère des Mines et cet état des lieux pourrait changer sensiblement à mesure que de nouveaux renseignements parviendront à l'équipe chargée de l'exécution des autres composantes de ce projet.

a. Contexte

Le secteur minier de la République Démocratique du Congo (RDC) est en phase de forte croissance suite à la mise en production d'importants gisements de cuivre de haute teneur et de trois mines d'or industrielles. Le pays comprend aussi un important secteur artisanal réparti dans plusieurs provinces du pays, source principale de la production nationale de diamants, de tantale, d'étain, de tungstène, et source additionnelle d'or, de cuivre et de cobalt.

Le pays a une longue histoire en matière d'exploitation minière et a connu diverses phases de croissance et de décroissance. La mise en place d'un nouveau code minier en 2002, a créé un climat propice à l'investissement minier qui a résulté en l'injection massive de capitaux par des sociétés minières, surtout étrangères, dans des gisements de cuivre et d'or connus ou précédemment exploités. Ces investissements ont résulté en une très forte croissance de la production minière, principalement pour le cuivre et l'or. Par exemple, la production de cuivre s'est accrue depuis 2007, de plus de 500%, et la production de cobalt et de zinc de plus de 100%.



Certaines des sociétés minières incorporées en RDC sont le résultat de partenariat avec des sociétés d'état (dont la Gécamines) et dans quelques cas avec l'état congolais. Le secteur industriel comprend des sociétés en production et des sociétés non-productrices en phase de recherches ou de mise en valeur (prospection, exploration de base, exploration avancée et mise en valeur de gisement).

Le Congo abrite également sur son territoire l'une des plus grandes populations de mineurs artisanaux au monde (2ème derrière la Chine) dont le nombre est évalué à plus d'un million d'individus. Ces mineurs produisent l'essentiel de la production de diamants, d'étain, de tantale, et de tungstène et une portion non négligeable d'or, de cuivre et de cobalt.


Le secteur artisanal et des petites mines a connu une forte croissance ces dernières années suite à l'importante hausse du prix des matières premières qui s'est traduite par la venue de plusieurs centaines de milliers de personnes dans ce secteur. Les mineurs artisanaux exploitent avec des outils rudimentaires des gisements situés près de la surface. Une partie significative des mineurs artisans exploitent des gisements de façon illégale, en utilisant des méthodes dangereuses pour leur santé et pour l'environnement. Le grand nombre d'exploitants, leur mobilité et leur répartition dans des zones difficiles d'accès en province rend la gestion et la légitimation de leurs activités laborieuses.

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD), le secteur extractif (extraction et transformation primaire des métaux et des hydrocarbures) constituait en 2012, environ 12% du produit intérieur brut et générait près de la moitié des recettes en devises étrangères et presque l'essentiel des recettes fiscales de l'état. Selon le Fonds Monétaire international, la RDC, après avoir connu un taux de croissance de plus de 7% en 2012, devrait continuer à connaître des taux de croissance élevés de près de 6% au cours des cinq prochaines années en raison du développement accéléré des ressources naturelles du pays.

Le Congo est au premier rang mondial de la production de cobalt et de diamants industriels et l'un des dix plus grands producteurs de cuivre. Il est également un producteur significatif d'or, de diamants-gemme, de tantale, d'étain et de zinc. Il y avait près de 80 sociétés minières actives en 2012 en RDC, dont près d'une cinquantaine en production et une dizaine à des niveaux avancés d'exploration et de développement. Le Congo est également un producteur d'hydrocarbures dont le plein potentiel reste toujours à évaluer.

Cuivre

Le Congo est redevenu, après quelques décennies de décroissance continue, un important producteur mondial de cuivre avec une production estimée à environ 920 000 tonnes pour 2013, en forte hausse (48%) par rapport au niveau atteint en 2012, qui était de 620 000



tonnes. La valeur de la production de cuivre est estimée à plus de \$6,8 milliards. Pour 2014, la production de cuivre devrait dépasser le million de tonnes.

La récente découverte de Kamoia, un important gisement de cuivre à haute teneur par la société canadienne Ivanhoe Mines devrait permettre au Congo, lorsque la mine sera mise en production, d'occuper d'ici cinq ans, le troisième rang mondial des producteurs de cuivre derrière le Chili et la Chine. Kamoia deviendra l'une plus grande mine de cuivre au monde avec une production annuelle de près de 300 000 tonnes par année.

Cobalt

La production de cobalt, principalement exploitée comme un sous-produit de la production de cuivre et du retraitement des anciens terrils, est estimée à environ 85 000 tonnes pour 2013, soit à un peu plus de 50% de la production mondiale. La valeur de la production de cobalt en 2013 est évaluée à environ \$1 milliard, en forte baisse par rapport au sommet atteint en 2010. La chute des prix du cobalt de près de 40% par rapport à 2010, explique la baisse de la valeur de la production congolaise. La production mondiale de cobalt s'étant accrue ailleurs dans le monde à un rythme plus grand que la demande, il y a eu pression à la baisse sur les prix, qui ont alors chuté. La chute des prix aurait été plus importante si cela n'avait été de la discipline des producteurs congolais qui ont évité d'augmenter leur production pour compenser la baisse de revenus.

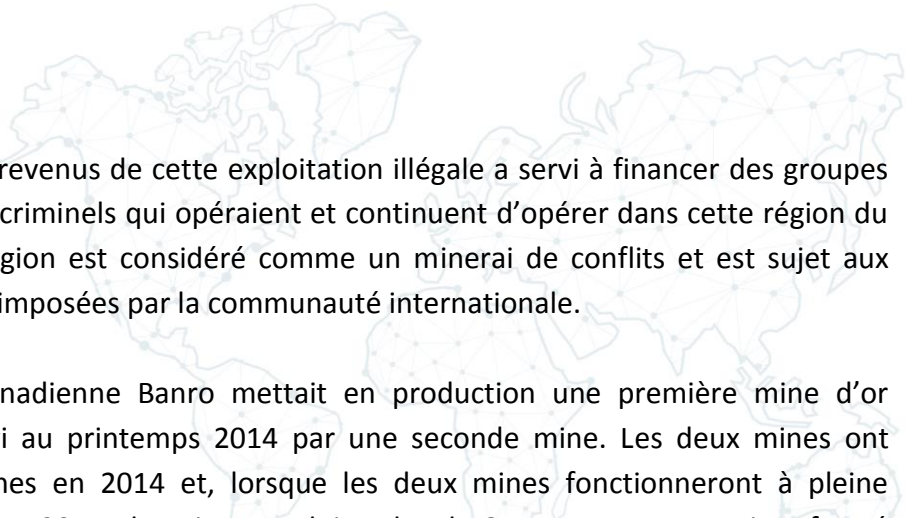
Diamant

Le Congo est le plus grand producteur mondial de diamants industriels et le cinquième producteur de diamant-gemmes. L'essentiel de la production diamantifère est extrait par des mineurs artisans utilisant à des degrés divers des équipements semi-industriels comme des dragues et des excavatrices. La production et les exportations de diamants pour 2013, selon les statistiques officielles du Processus de Kimberley, ont atteint respectivement 15,7 millions de carats ayant une valeur de \$139 millions et 15,7 millions de carats pour une valeur \$230,6 millions.

La société d'état MIBA, une des deux entreprises industrielles dans le secteur du diamant, qui souffrait d'une sous-capitalisation et d'une pauvre performance au niveau de l'extraction, a été la principale raison évoquée pour expliquer le déclin de la production du diamant en RDC. Suite à une réorganisation et à une recapitalisation, la société a repris ses activités d'extraction et d'exportation.

Secteur aurifère

Jusqu'en 2010, l'or était essentiellement extrait par des mineurs artisans. La production artisanale non formalisée était alors estimée, selon différentes sources crédibles, entre 4 et 8 tonnes par année et était exportée en grande partie via les pays limitrophes de façon



illégal. Une partie des revenus de cette exploitation illégale a servi à financer des groupes rebelles et des groupes criminels qui opéraient et continuent d’opérer dans cette région du Congo. L’or de cette région est considéré comme un minerais de conflits et est sujet aux mesures de restrictions imposées par la communauté internationale.

En 2011, la société canadienne Banro mettait en production une première mine d’or industrielle qui fut suivi au printemps 2014 par une seconde mine. Les deux mines ont produit près de 4 tonnes en 2014 et, lorsque les deux mines fonctionneront à pleine capacité de production en 2015, devraient produire plus de 6 tonnes. Le consortium formé des sociétés sud-africaines AngloGold-Ashanti et Randgold a également entrepris la première phase de la mise en production du gisement Kibali qui a produit près de 16 tonnes en 2014 et devrait annuellement produire plus de 21 tonnes d’or dès 2017.

Pour 2014, la production d’or est estimée à environ 24 tonnes (production industrielle et artisanale) d’une valeur d’un peu plus de \$950 millions. La valeur de la production d’or en 2014, a plus que doublé par rapport à 2013 et devrait continuer de croître au cours des cinq prochaines années. Le Congo pourrait devenir d’ici quelques années, le troisième producteur d’or africain derrière l’Afrique du Sud et le Ghana et devant le Mali, la Tanzanie et le Burkina Faso.

Minéraux de conflits

L’exploitation des minerais de conflits, soit le tantale (mieux connu sous son appellation vernaculaire, coltan), l’étain et dans une moindre mesure le tungstène, a permis de financer un long conflit à l’est du Congo qui aurait mené à la mort de millions d’habitants et le déplacement d’un nombre aussi grand de personnes. Bien qu’en valeur, la production de ces minéraux ne dépassait pas les \$200 millions par année (incluant l’or), ces sommes furent suffisantes pour équiper d’armes les nombreuses milices qui contrôlaient plusieurs régions des provinces du Kivu et de Maniema.

Les mesures de certification mises en place par le Congo avec l’assistance de la communauté internationale semblent avoir eu des effets positifs. L’avenir nous dira si ces mesures portent en soi des éléments de durabilité. Depuis l’introduction de mesures de certification dans les états situés autour des grands lacs africains, il y a eu hausse importante de la production de tantale et une baisse de la production d’étain (en raison d’un contrôle plus sévère de la production illégale). La production de tantale du Burundi, du Rwanda et du Congo a totalisé ces dernières années près de 50% de la production mondiale.

Gouvernance du secteur

L’état congolais, après la première phase de réformes de 2002, a entrepris depuis 2011, une nouvelle série de réformes visant à consolider et à améliorer la gestion du secteur minier.



L'état entend moderniser le code minier de 2002, améliorer la gouvernance et la transparence du secteur, améliorer le climat d'investissement, et entreprendre la formalisation et la modernisation des secteurs d'exploitation artisanale. Une partie des réformes sont entreprises en vertu du projet Promines financé par la Banque Mondiale et par DFID (British Department for International Development).

La poursuite de la renaissance du secteur minier congolais devrait résulter en une contribution croissante de ce secteur au Trésor public. Selon le dernier rapport de l'ITIE pour 2012, les divers revenus gouvernementaux provenant du secteur extractif (mines et pétrole) auraient atteint plus 1,5 milliard. Pour 2013 et 2014, les revenus devraient se situer entre \$1,6 et \$2 milliards, donnant au gouvernement congolais la flexibilité financière lui offrant le potentiel de pouvoir améliorer les infrastructures sociales et physiques du pays.

L'engagement du gouvernement à accroître la transparence et à améliorer la gouvernance dans le secteur extractif s'est déjà traduit par l'acceptation de la RDC comme membre de l'ITIE.

b. Administration centrale - Rôles et responsabilités des services du Ministère des Mines

La Direction des Mines


Les articles 14 du Code Minier et 10 du Règlement Minier précisent les fonctions et tâches de la Direction des Mines. La division en charge des statistiques au sein de la Direction des Mines comprend quatre bureaux chargés de faire appliquer les dispositions du Code et du Règlement miniers relatifs à leurs fonctions et tâches.

Les données produites par les sociétés minières, utilisées principalement pour le contrôle et le suivi des activités d'extraction minière, sont traitées à des degrés divers par les bureaux suivants de cette division :

La Direction des Mines est au cœur de la collecte des données statistiques provenant des secteurs industriel et artisanal

i) Le Bureau Production minière

- Examine et analyse les rapports des titulaires des droits miniers et carrières;
- Calcule les performances des comptoirs agréés ;

- 
- Compile et publie les données statistiques sur la production et la productivité du secteur minier.

ii) Le Bureau de commercialisation des produits miniers

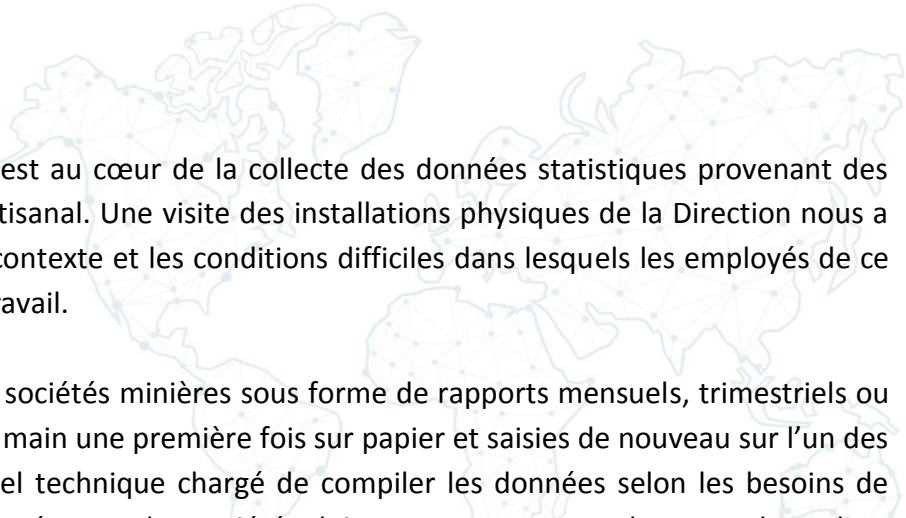
- Détermine les valeurs des produits miniers marchands sur les marchés internationaux ;
- Calcule les valeurs de base des produits miniers pour la DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) ;
- Compile la publication des statistiques de vente des produits miniers - Détermine les performances des comptoirs d'achat et de vente des substances minérales à soumettre à la commission interministérielle des performances des comptoirs agréés des substances minérales précieuses et semi-précieuses ;
- Instruit et émet des avis sur toute demande d'autorisation d'exportation des produits miniers.

iii) Le Bureau Statistiques des recettes minières

- Analyse les états financiers (bilan, tableau de formation de résultat, etc..) des titulaires des droits miniers ou des carrières de production ;
- Contrôle les opérations du compte principal à l'extérieur des titulaires des droits miniers ou des carrières ainsi que les marchés conclus entre titulaire et une sociétés affiliée en coordination avec la Banque Centrale du Congo ;
- Émet un avis sur toutes les notes de perception des recettes du secteur minier à établir par la DGRAD ;
- Détermine avec le concours de la DGRAD et du comptable public des mines le niveau des recettes programmées et réalisées du secteur minier ;
- Vérifie la détermination de l'assiette de redevance minière et les droits superficiaires perçus par le Cadastre Minier ;
- Contrôle le flux monétaire :
 - Sources de Financement ;
 - Rapatriement des recettes d'exportation ;
 - Affectation des fonds.
- Taxe les actes générateurs sur les notes de perception émises par la DGRAD.

iv) Le Bureau Gestion du matériel spécifique

- Gère le mobilier et matériel technique spécifique, les fournitures et matériel de bureau et autres.



La Direction des Mines est au cœur de la collecte des données statistiques provenant des secteurs industriel et artisanal. Une visite des installations physiques de la Direction nous a permis de constater le contexte et les conditions difficiles dans lesquels les employés de ce service exécutent leur travail.

Les données reçues des sociétés minières sous forme de rapports mensuels, trimestriels ou annuels sont saisies à la main une première fois sur papier et saisies de nouveau sur l'un des ordinateurs du personnel technique chargé de compiler les données selon les besoins de l'administration. Les données que les sociétés doivent soumettre, par leur grand nombre, dépassent de loin la capacité de la Direction à bien les analyser. Plusieurs des données soumises, comme mentionné précédemment, le sont pour les fins de contrôle et de suivi du secteur et présentent peu de pertinence pour des fins d'élaboration de politiques, de stratégies ou de diffusion.

La taille du personnel de la division est relativement modeste à l'image des installations physiques qu'il occupe. Il y a 25 personnes, dont 5 cadres affectés à cette division. Leur formation académique varie grandement et près de la moitié ne maîtrise pas l'instrument informatique faute d'y avoir été mis en contact.

La division possède deux économistes mais aucun spécialiste des statistiques ou de l'informatique. Les capacités du personnel de cette division sont insuffisantes en nombre et en expertise pour traiter le volume élevé et en croissance des données qu'ils reçoivent pour traitement.

Le manque de support informatique, du personnel ayant une formation limitée, des locaux exigus ainsi que le manque de facilités d'archivage expliquent une partie des difficultés de cette direction à produire des statistiques minières de qualité dans des délais acceptables et qui rencontrent les besoins de planification stratégique du ministère.

Les contraintes physiques en équipement, en formation et en équipement auxquelles doit faire face la Direction des Mines, expliquent le choix de la méthodologie de travail utilisée. Cette façon de travailler fut mise en place à une période pas très lointaine où les sociétés minières industrielles étaient en nombre réduit.

Pour assurer le succès du projet de mise en place d'un système d'information statistiques et pour permettre à ce service de remplir ses obligations, il sera important dans une intervention parallèle à ce projet de doter le personnel de cette division des outils informatiques et de la formation appropriés.




Le Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC)

Le CEEC a pour principales missions :

- d'assurer la traçabilité des substances minérales précieuses et semi-précieuses ainsi que des substances minérales d'origine artisanale depuis le comptoir d'achat ou dépôt jusqu'à l'exportation ;
- d'assurer l'encadrement des comptoirs agréés, des négociants, fondeurs, tailleurs des diamants et pierres de couleur, par le suivi et le contrôle des flux matières et monétaires;
- de mettre en application et assurer le suivi du programme international du processus de Kimberley et du mécanisme régional de certification dans la région des Grands Lacs ainsi que d'autres programmes similaires à venir ;
- de certifier les substances minérales, notamment par :
 - Le certificat du processus de Kimberley pour tous les diamants produits au pays afin qu'ils puissent être exportés;
 - Le certificat d'origine d'or ;
 - Le certificat d'origine à l'exportation des pierres de couleur ;
 - Le certificat d'origine à l'exportation des produits d'exploitation artisanale ;
 - Le certificat d'origine des métaux précieux et semi-précieux et métaux rares associés ou non aux métaux ferreux ou non ferreux ;
 - Le certificat d'origine des métaux ferreux et non ferreux rentrant dans le processus industriel provenant de l'exploitation artisanale ;
 - Le certificat de transfert.

Le CEEC est responsable de la production des statistiques pour le secteur diamantifère du pays afin de satisfaire aux exigences du Processus de Kimberley. Le CEEC émet aussi des certificats en relation avec les mesures de certification de la CIRGL. Lors d'une rencontre tenue avec le Directeur général adjoint du CEEC, nous avons été informés que le service possède un système adéquat de collecte de données, mais que ces données ne seront rendues disponibles qu'avec une permission écrite du Ministre des Mines.

Les statistiques produites par le CEEC pour le processus de Kimberley consistent en des données trimestrielles et annuelles sur la production et l'exportation de diamants en quantité et en valeur. Les exportations de diamants par destination sont également produites.



Le CEEC loge dans un édifice relativement moderne et son réseau internet a déjà été rattaché par fibre optique au serveur intranet du Ministère des Mines.

Le Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining (SAESSCAM)

Le SAESSCAM est chargé de l'encadrement de l'exploitation minière artisanale et de la petite mine. Il doit notamment assurer le suivi des flux des produits miniers depuis le chantier jusqu'à la vente suivant le Décret-loi N° 047-C/2003 du 28 mars 2003.

Le SAESSCAM doit faciliter la collecte des données sur les sites miniers, incluant leurs coordonnées géographiques; faire le suivi des mouvements des mineurs artisanaux; assurer leur enregistrement et si approprié leur affiliation à des coopératives; et effectuer la saisie des données portant sur la production des minerais pour chaque site de production.

En matière de statistiques minières, le service a pour obligations légales de :

- traiter, interpréter et classer les données chiffrées de production des substances minérales de l'artisanat minier et de la petite mine;
- élaborer des méthodes permettant d'utiliser les statistiques afin de faciliter la prise de décisions rationnelles;
- expliquer ses résultats et préciser les précautions à prendre quant à leur interprétation.
- participer à des commissions statuant sur l'harmonisation des statistiques dans son secteur d'activité.
- exécuter toute autre tâche assignée par la hiérarchie.

Ce service possède un important effectif, soit 1 216 agents, répartis dans les seize provinces. Afin de favoriser la formation continue des agents, des travaux techniques, des ateliers de formation et des mises à niveau sont régulièrement tenus.

Les données statistiques sont mises à la disposition des cadres du service qui les utilisent afin de mieux comprendre la problématique du secteur minier artisanal et de pouvoir formuler des politiques et des stratégies appropriées ainsi que d'assurer le développement communautaire. Les données permettent aux autorités de faire des projections concernant la production minière et de quantifier l'apport du secteur artisanal et de la petite mine aux recettes fiscales de l'État par les taxes d'enregistrements et d'imposition forfaitaire.

Aux fins de validation, les données recueillies en vertu des mesures de certification de la CIRGL sont comparées avec les données de production captées par l'ITRI pour la traçabilité des 3Ts. Pour le secteur de l'or artisanal, les données recueillies sont loin de représenter la

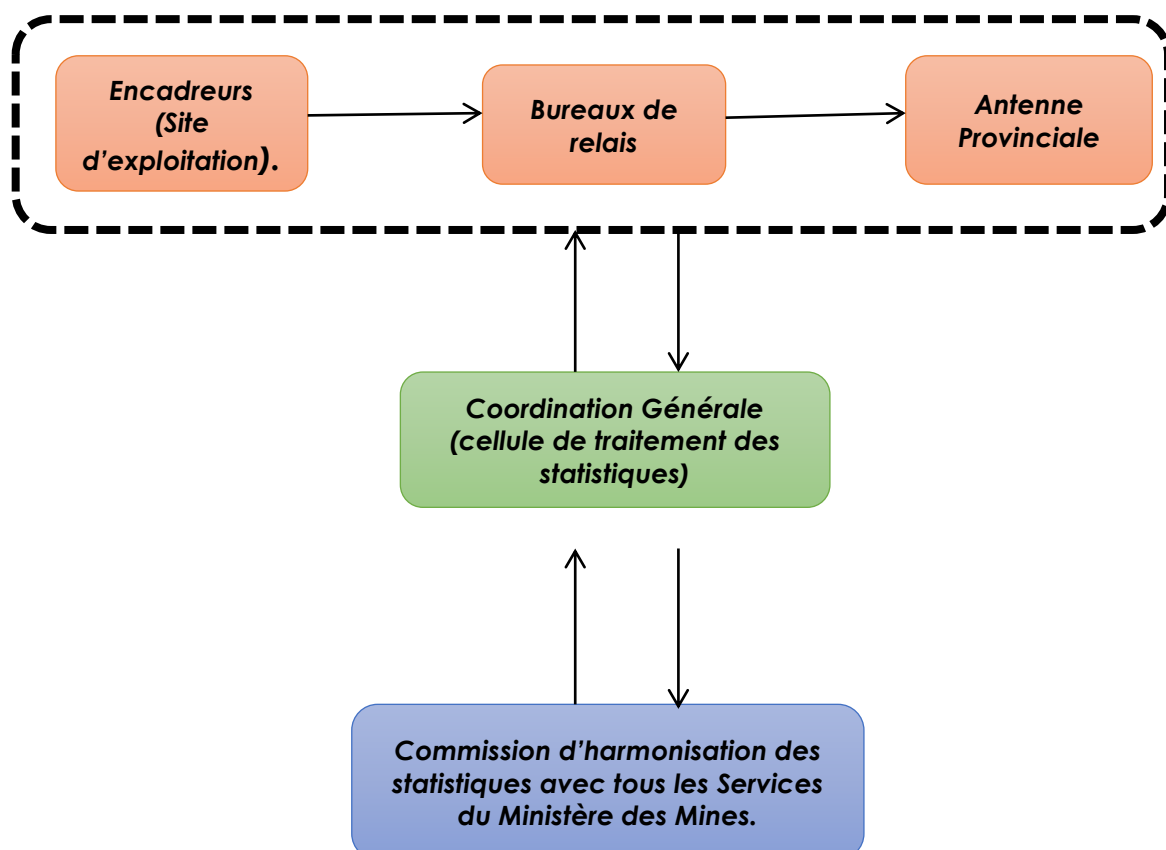
réalité et leur valeur tient surtout à la possibilité de déterminer des tendances afin d'évaluer la pertinence des stratégies de certification mises en place. Selon certaines estimations, les quantités d'or produites par les mineurs artisans pourraient se situer entre 4 et 8 tonnes par année. Les données officiellement publiées ne saisissent qu'un faible pourcentage (moins de 5%) de la production artisanale.

Les données recueillies sont partagées avec les autres services du ministère, notamment, la COCERTI, chargée des ententes internationales de certification et le CEEC, le service responsable de certifier la production des 3Ts et des diamants pour l'exportation.

Les données statistiques sont regroupées et envoyées mensuellement par les antennes provinciales. Elles sont saisies sur un support Excel. Elles sont sujettes à vérification à la fin de l'année lors de l'envoi des rapports annuels. Les données sont expédiées par voie électronique et une version papier est produite pour fin de vérification. En étant saisies plus d'une fois, faute d'une méthodologie appropriée pour le traitement et l'archivage, elles peuvent être l'objet d'erreurs.

Le SAESSCAM a mis en place un système d'information statistique interne et dispose d'un site web fonctionnel qui reste à finaliser et à améliorer. Le système loge dans un serveur dédié et est accessible par internet.

Le cycle de production des statistiques est illustré ci-dessous :





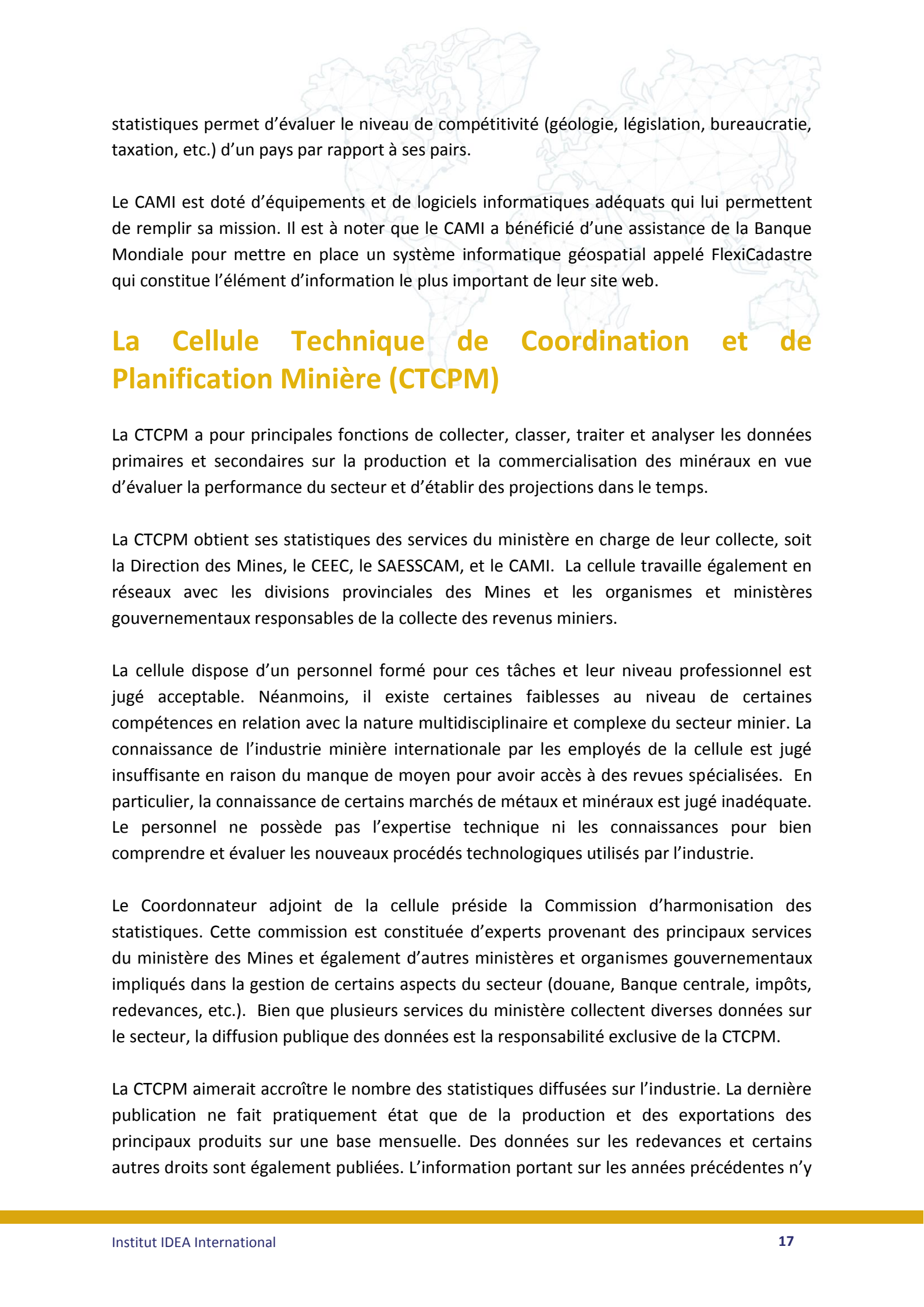
Le Cadastre Minier (CAMI)

Le CAMI est le service responsable de la gestion des droits miniers. Après des entreprises minières, il est la première porte d'entrée gouvernementale. Par son rôle de guichet unique, le CAMI est la courroie de transmission des dossiers entre les titulaires des droits miniers et de carrières et les services chargés de l'administration du Code Minier. Il compte un effectif d'une centaine de personnes localisées pour la plupart à Kinshasa et une dizaine de personnes à Lubumbashi.

Selon l'article 12 du Code Minier, le CAMI a pour missions principales :

- l'inscription aux registres et/ou aux cartes cadastrales de retombes minières, les déclarations et attestations de prospection; les demandes d'octroi, d'extension, de transformation, de renouvellement ou de renonciation des droits miniers et de carrières; les droits miniers et de carrières octroyés, étendus, transformés ou renouvelés ainsi que les décisions de refus; les mutations et amodiations des droits miniers et de carrières.
- la tenue régulière des registres et des cartes de retombes minières ouverts à la consultation du public;
- la localisation, sur les cartes de retombes minières, des zones interdites et protégées non ouvertes à l'exploitation minière ou de carrières en indiquant leur situation légale et géographique ;
- l'instruction cadastrale des demandes d'octroi, d'extension, de transformation, de renouvellement ou de renonciation des droits miniers et de carrières ainsi que des demandes d'actes administratifs y relatifs, de mutation et d'amodiation ;
- la coordination des instructions techniques et environnementales et la notification aux requérants des avis qui en découlent ;
- la notification des décisions des autorités compétentes relatives aux droits miniers et de carrières aux requérants intéressés ;
- la perception, la gestion et, le cas échéant, la répartition des frais de dépôt des demandes relatives aux droits miniers et de carrières ; ainsi que
- la perception, la gestion et la répartition des droits superficiaires annuels.

Le CAMI est la principale source d'information statistique portant sur les titres miniers. Le CAMI collecte les statistiques en fonction du type de permis (exploration, exploitation, etc.), de leur taille, et de leur localisation. Il compile également des statistiques sur les montants des droits superficiaires perçus. Il ne nous a pas été possible de vérifier durant la mission si le CAMI compile le montant des dépenses d'exploration effectuées par les sociétés sur les territoires concédés en fonction du type de permis (exploration et exploitation). Ce type de



statistiques permet d'évaluer le niveau de compétitivité (géologie, législation, bureaucratie, taxation, etc.) d'un pays par rapport à ses pairs.

Le CAMI est doté d'équipements et de logiciels informatiques adéquats qui lui permettent de remplir sa mission. Il est à noter que le CAMI a bénéficié d'une assistance de la Banque Mondiale pour mettre en place un système informatique géospatial appelé FlexiCadastre qui constitue l'élément d'information le plus important de leur site web.

La Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM)

La CTCPM a pour principales fonctions de collecter, classer, traiter et analyser les données primaires et secondaires sur la production et la commercialisation des minéraux en vue d'évaluer la performance du secteur et d'établir des projections dans le temps.

La CTCPM obtient ses statistiques des services du ministère en charge de leur collecte, soit la Direction des Mines, le CEEC, le SAESSCAM, et le CAMI. La cellule travaille également en réseaux avec les divisions provinciales des Mines et les organismes et ministères gouvernementaux responsables de la collecte des revenus miniers.

La cellule dispose d'un personnel formé pour ces tâches et leur niveau professionnel est jugé acceptable. Néanmoins, il existe certaines faiblesses au niveau de certaines compétences en relation avec la nature multidisciplinaire et complexe du secteur minier. La connaissance de l'industrie minière internationale par les employés de la cellule est jugé insuffisante en raison du manque de moyen pour avoir accès à des revues spécialisées. En particulier, la connaissance de certains marchés de métaux et minéraux est jugé inadéquate. Le personnel ne possède pas l'expertise technique ni les connaissances pour bien comprendre et évaluer les nouveaux procédés technologiques utilisés par l'industrie.

Le Coordonnateur adjoint de la cellule préside la Commission d'harmonisation des statistiques. Cette commission est constituée d'experts provenant des principaux services du ministère des Mines et également d'autres ministères et organismes gouvernementaux impliqués dans la gestion de certains aspects du secteur (douane, Banque centrale, impôts, redevances, etc.). Bien que plusieurs services du ministère collectent diverses données sur le secteur, la diffusion publique des données est la responsabilité exclusive de la CTCPM.

La CTCPM aimerait accroître le nombre des statistiques diffusées sur l'industrie. La dernière publication ne fait pratiquement état que de la production et des exportations des principaux produits sur une base mensuelle. Des données sur les redevances et certains autres droits sont également publiées. L'information portant sur les années précédentes n'y



figure pas. Les données publiées ne permettent donc pas de saisir les tendances du secteur dans le temps.

La CTCPM possède une salle pour la formation dotée d'une trentaine d'ordinateurs et d'un serveur. L'accès à internet provient de fournisseurs indépendants (services de téléphonie mobile) et le réseau n'y est pas branché.

La Commission de Certification (COCERTI)

La Commission de Certification est responsable de représenter le gouvernement congolais aux réunions du Processus de Kimberley et à celles reliées au CIRGL. La COCERTI a la responsabilité de centraliser toutes les statistiques de production et d'exportation des mineurs artisans couverts par les processus de certification en place.

La COCERTI dispose d'un effectif de 17 personnes, dont 3 personnes ont directement la charge de compiler les statistiques obtenues du SAESSCAM et du CEEC. La COCERTI dispose de 2 personnes en province chargées, entre autres, de collecter des statistiques au niveau régional. Le personnel aurait besoin de formation de base sur l'utilisation d'ordinateur et de logiciels et sur la communication d'information par internet.

Le traitement et la diffusion des statistiques se font en étroite collaboration avec la CTCPM. Les statistiques obtenues par la COCERTI, sont souvent incomplètes et acheminées avec d'importants retards. Elles sont obtenues sur papier et transmises en personnes. Les données provenant du CEEC sont produites en format Excel et imprimées et transmises sur papier. Pour les traiter, elles doivent être saisies de nouveau, ce qui accroît les risques d'erreur.

Il y a plus de 2 000 puits en activité et l'information obtenue ne couvre qu'un pourcentage de l'activité minière artisanale. Le manque de communication entre les régions éloignées et les antennes provinciales est une source importante d'erreur et de délais. La COCERTI ne possède aucun moyen pour vérifier la valeur des statistiques obtenues et valider celles qui sont utilisées. Ce travail se fait principalement au niveau de la Commission d'harmonisation des statistiques.



c. Administration provinciale – Rôles et responsabilités des structures et des services

Division Provinciale des mines

La Division Provinciale des Mines compte six bureaux en plus du secrétariat de division qui lui est rattaché :

i) Le secrétariat de division

Le Secrétariat de division a pour tâches principales :

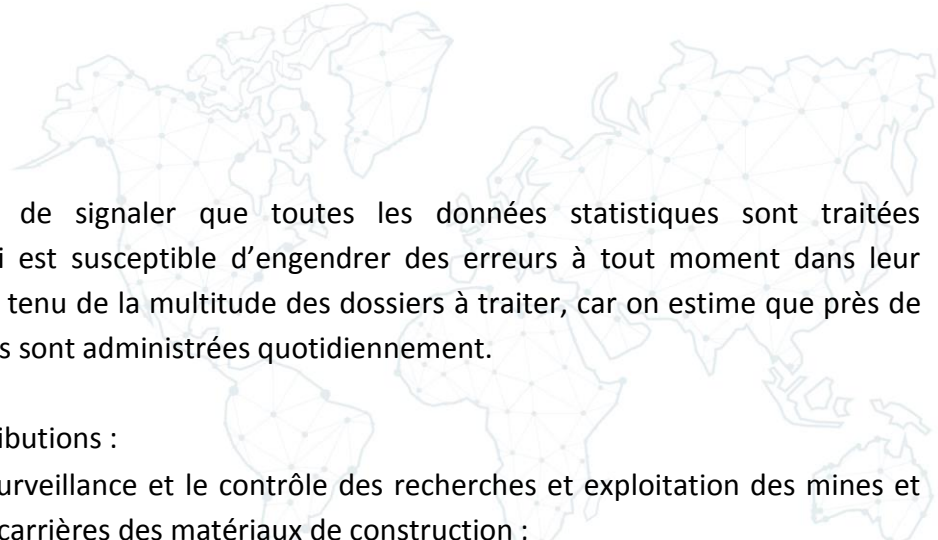
- La réception des courriers,
- La rédaction des correspondances administratives,
- L'expédition des courriers,
- La saisie et le traitement des textes,
- L'assurance du classement des courriers et des documents,
- L'assurance des relations publiques et du protocole,
- L'élaboration des rapports d'activités,
- La coordination et la supervision de toutes les activités,
- La réception, l'enregistrement et l'expédition des courriers,
- La saisie informatique et le traitement des textes,
- La dactylographie et le classement des courriers et documents,
- L'assurance du protocole et des relations publiques et
- La distribution des courriers et l'entretien des locaux.

ii) Bureau du personnel

Ce service est non pertinent pour cet exercice et n'est mentionné qu'à titre informatif.

iii) Bureau des mines

Le Bureau des Mines est étroitement impliqué dans la collecte et la production des données statistiques à la Division Provinciale des Mines. En outre, de par sa dénomination et ses attributions, le Bureau des Mines est le plus actif de l'Administration Provinciale des Mines. Il est à noter que c'est auprès de ce Bureau que les principales données statistiques sont recueillies. Notons de plus que ces données sont calculées à partir de la « Déclaration de l'origine et de vente des produits miniers marchands » dont un exemple est joint en annexe. C'est également à partir de cette déclaration que le Bureau rédige des rapports sur une base journalière, hebdomadaire, mensuelle et annuelle. Un exemple est également présenté en annexe.



Par ailleurs, il sied de signaler que toutes les données statistiques sont traitées manuellement ce qui est susceptible d'engendrer des erreurs à tout moment dans leur manipulation compte tenu de la multitude des dossiers à traiter, car on estime que près de 300 à 400 déclarations sont administrées quotidiennement.

Ce bureau a pour attributions :

- La surveillance et le contrôle des recherches et exploitation des mines et des carrières des matériaux de construction ;
- L'inspection et le contrôle des activités minières et des travaux de carrières en matière de sécurité, d'hygiène, de commercialisation et en matière sociale ;
- La compilation et la publication des statistiques et informations sur les produits des mines et des carrières ;
- Le contrôle et l'inspection de l'exploitation minière industrielle, à petite échelle et artisanale ;
- La préparation des autorisations des carrières des matériaux de construction d'usage courant.

iv) Bureau environnement minier

Ce service est non pertinent pour cet exercice et n'est mentionné qu'à titre informatif.

v) Bureau des investigations

Ce service est non pertinent pour cet exercice et n'est mentionné qu'à titre informatif.

vi) Bureau de la géologie

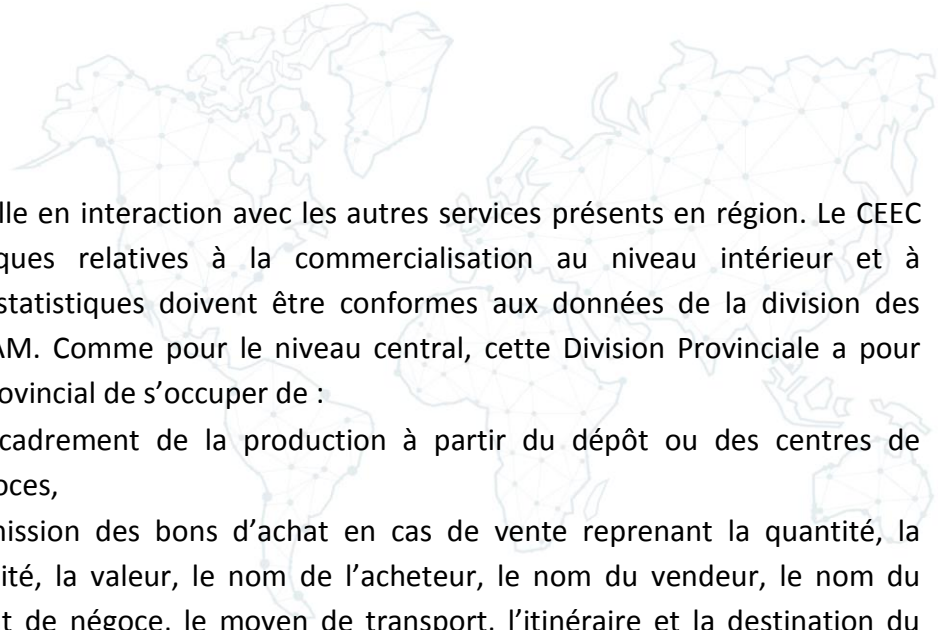
Le Bureau de la Géologie fait la récolte des données géologiques et géoscientifiques provenant des travaux réalisés par les détenteurs de titres miniers. Ce type de données recueillies sous forme de rapports géologiques ne fait pas partie des attributions du présent projet.

vii) Bureau des études et planification

Dans ce bureau, tout est également fait manuellement ce qui entraîne plusieurs erreurs dans les chiffres. Les agents ne semblent pas motivés ni encouragés. Les unités du personnel, qui comprennent de nouvelles personnes ne sont pas qualifiés et ne sont pas formés par rapport à leur travail. L'outil informatique n'existe pratiquement pas. Par exemple nous avons noté qu'il y a quatre informaticiens pour un seul ordinateur.

Direction Provinciale du CEEC

La Direction Provinciale du Centre d'expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC) compte 76 agents dont 12 agents de cadres, 51 agents de maîtrise et 13 agents d'exécution.



Cette direction travaille en interaction avec les autres services présents en région. Le CEEC dispose des statistiques relatives à la commercialisation au niveau intérieur et à l'exportation et ces statistiques doivent être conformes aux données de la division des mines et du SAESSCAM. Comme pour le niveau central, cette Division Provinciale a pour missions au niveau provincial de s'occuper de :

- L'encadrement de la production à partir du dépôt ou des centres de négoce,
- L'émission des bons d'achat en cas de vente reprenant la quantité, la qualité, la valeur, le nom de l'acheteur, le nom du vendeur, le nom du point de négoce, le moyen de transport, l'itinéraire et la destination du produit (en quatre exemplaires à remettre respectivement au vendeur, à l'acheteur, au tenancier du dépôt et à la hiérarchie du CEEC). Un modèle est joint en annexe;
- La traçabilité des substances minérales précieuses et semi-précieuses ainsi que des substances minérales d'origine artisanale depuis le comptoir d'achat ou dépôt jusqu'à l'exportation,
- La mise en application et le suivi du programme international du Processus de Kimberley et du Mécanisme régional de certification dans la région des Grands Lacs ainsi que d'autres programmes similaires à venir,
- L'expertise, l'évaluation et la certification des substances précieuses et/ou semi-précieuses.


Le Cadastre Minier

Cette direction provinciale compte 13 agents dont 4 cadres, 8 agents de maîtrise et un agent d'exécution. Il est à noter que le Cadastre Minier n'a de présence provinciale qu'à Lubumbashi dans la province du Katanga.

La mission principale de cette direction est d'octroyer les permis de recherche et d'exploitation, soit d'attribuer les aires d'exploitation et de faire le bornage, l'encodage et le retombe. Cependant, l'octroi et même l'encodage se font par l'administration générale basée à Kinshasa. Cette division ne reçoit les demandes de bornage qu'en cas de conflit, ce qui a pour conséquence l'absence de statistiques recueillies au niveau provincial à cette fin. La pyramide de gestion est ici renversée parce que la province reçoit la liste des personnes détentrices des permis de recherche dressée par Kinshasa.

Les services fonctionnant au sein de cette division sont classés comme suit :

i) Les services techniques regroupés dans un seul service :

- 
- Le service de bornage,
 - Le service de retombe,
 - Le service d'encodage,
 - Le service informatique,

ii) Le service administratif et financier regroupe :

- Le bureau du chef de service administratif et financier,
- La trésorerie et
- Le bureau du personnel

iii) Le service des relations publiques

iv) Le service contentieux

Du point de vue interaction avec les autres services : cette direction provinciale travaille en synergie avec la division provinciale des mines, le SAESSCAM et le CEEC.

L'Institut National de la Statistique

Cette direction provinciale, indépendante du Ministère des Mines, s'occupe de la :


- Collecte des données pertinentes à l'économie nationale;
- Saisie des données de la production minière en provenance de la Division Provinciale des mines ;
- Intégration des informations saisies dans la base des données pour d'éventuelles utilisations.

Cependant, à cause de certaines difficultés comme l'inaccessibilité des données et les changements intervenus à la tête de certaines administrations, il est difficile pour l'institut de pleinement réaliser son mandat de collecte des données nationales.

d. Les statistiques minières – état de la situation

Observations générales

La collecte et la compilation des statistiques minières sont effectuées par les services du ministère : la Direction des Mines, principalement pour le secteur industriel mais également pour le secteur artisanal, le CEEC pour le diamant et les substances minières sujettes aux processus de certification, le SAESSCAM pour l'ensemble du secteur artisanal et le CAMI pour tous les titres miniers.



L'interprétation et l'utilisation des données pour des fins de politiques et de stratégies sont effectuées principalement par la CTCPM et le COCERTI, et dans la mesure de leurs ressources et contraintes, par les services qui collectent les données. Comme mentionné précédemment, la diffusion, pour des fins publiques est la responsabilité exclusive de la CTCPM. Les données portant sur les recettes minières sont recueillies par d'autres agences gouvernementales dont, entre autres, la DGI, la DGRAD, la DRKAT, les EPE et la DGDA.

La multitude de services impliqués dans la collecte et la compilation des statistiques minières a résulté en la production de données dont la cohérence laissait à désirer. Le Ministre des Mines a mis sur pied la Commission d'harmonisation des statistiques minières afin d'améliorer le dialogue entre les services et de produire des données reflétant mieux la réalité. Cette commission, sous la présidence de la CTCPM, se réunit régulièrement et l'on lui doit l'amélioration des statistiques produites par le ministère.

Les données provenant des sociétés industrielles sont rapportées sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle en vertu des arrêtés ministériels 3156 et 3157, le Code et le Règlement miniers, et des clauses associées dans les conventions minières. En vertu de leurs obligations légales et contractuelles, les sociétés doivent transmettre un grand volume d'information sur tous les aspects reliés aux activités de production sur les sites d'exploitation minière.

La transmission de ce grand nombre de données se fait essentiellement par la production de rapports-papiers. Le nombre accru et en croissance des établissements miniers en RDC, et le nombre grandissant de rapports qui en résulte, créent une pression de travail importante sur les services régionaux et centraux chargés de leur collecte. L'information reçue dépasse de loin leur capacité de réception, de traitement et d'archivage.

Des données sont également recueillies par l'ITIE sur la valeur de tous les paiements effectués à l'état. Les données proviennent d'une part, des entreprises minières et d'autre part, des services de l'état chargés de la collecte des différentes taxes et droits. En plus des données financières, les entreprises transmettent également des données sur la production, sur l'emploi, les inventaires, etc. Toutes les données recueillies par l'ITIE sont transmises par les entreprises et les agences gouvernementales par voie électronique uniquement (application web) sans production de papier. Le taux de réponse (dans les délais requis) est très élevé.

La collecte d'information pour le secteur artisanal, dont une large partie fonctionne en marge du cadre légal du pays, s'est améliorée grandement suite aux mesures mises en place par le gouvernement dans le but de se conformer aux exigences du Processus de Kimberly et des mesures de certification adoptées dans le cadre de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). La performance relativement inadéquate de la collecte

de données dans le secteur de l'or témoigne de la difficulté qu'ont les autorités à formaliser les activités dans ce secteur.

En dépit des progrès réalisés, la collecte d'information pour le secteur artisanal se butte au manque de ressources en matière de communication et d'équipements informatiques pour le personnel responsable en région. Compte tenu du grand nombre d'intervenants dans ce secteur, des difficultés à accéder aux sites d'exploitation, et des ressources humaines limitées (personnel qui nécessite une formation continue), une stratégie s'échelonnant sur plusieurs années devrait être développée afin de graduellement améliorer la collecte de données pour le secteur artisanal.

Il est urgent d'adopter une stratégie pluriannuelle pour améliorer la collecte de données du secteur artisanal

Données diffusées publiquement

Une revue des différents sites web des services du Ministère des Mines montre clairement le peu de capacité du ministère à publier les données les plus pertinentes pour le secteur minier. Seuls les portails du Ministère des Mines, de la SAESSCAM, de la CAMI et du CEEC fonctionnaient durant la période où l'état des lieux a été effectué. Dans ces sites opérationnels, seuls les sites du Ministère des Mines et de la CAMI offrent des statistiques sommaires portant sur le secteur. La section statistique des deux autres sites était « en construction ».

La meilleure source d'information statistique sur le secteur minier du pays provient des données recueillies, analysées et publiées par l'ITIE. Le Ministère des Mines pourrait s'en inspirer pour améliorer le format de diffusion de l'information statistique actuellement disponible et celle qui sera éventuellement rendue disponible lors de la mise en place du système d'information statistique.

Données utilisées à l'interne

Les données statistiques collectées par les différents services du ministère le sont principalement pour assurer et justifier la collecte des taxes, impôts et redevances. Peu d'importance ou de priorité est donnée à l'utilisation des données de statistiques minières pour des fins de planification et d'élaboration de stratégies et politiques.

Par contre une majorité des intervenants rencontrés souhaite pouvoir disposer de données qui leur permettraient de mieux comprendre ce secteur, son évolution et comment il contribue au développement économique du pays. Ces intervenants siègent pour la plupart à la Commission d'harmonisation des statistiques minières, instance qui n'est pas

indifférente au désir d'utiliser les statistiques minières à d'autres fins que celles de simplement documenter et accroître les recettes de l'état.

État des équipements disponibles pour la collecte, le traitement et la diffusion des données

Un réseau interne a été mis en place par la coopération coréenne *Koica* dans différents ministères, dont celui du ministère des Mines, qui a été installé en 2010. Les ministères et les services étaient interconnectés par fibre optique. Les fils de fibre optique reliant le bâtiment principal du Ministère des Mines avec les bureaux extérieurs abritant les autres services du ministère semblent tous avoir été coupés ou brisés.

Les serveurs du ministère ne comprenaient pas le service internet, service que le personnel obtient par l'entremise des fournisseurs de téléphonie sans-fil. Des « routers » sont installés dans le bâtiment principal et dans certains des bureaux abritant les autres services du ministère. Seuls les fonctionnaires utilisant des ordinateurs portables semblent faire usage du réseau internet et du courriel. Le téléphone « intelligent » semble être le moyen privilégié de communication entre les personnes travaillant dans les services dont les bureaux sont répartis dans différents lieux de la ville.

Liste des principaux équipements utilisés

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	ETAT	LOCALISATION ET OBSERVATIONS
Administration centrale - Kinshasa					
01	Serveur HP Proliant DL 380 G6	1	Processeur : Intel Xeon E5504 @ 2.00Ghz (2 proc.) RAM : 4 Go HDD : 4 x 146 Go en RAID 5 OS : Windows 2008 Server Standard SP2 Antivirus : Avira Server Security	Bon	Site Cabinet
02	Serveur HP Proliant DL 380 G6	1	Processeur : Intel Xeon E5504 @ 2.00Ghz (2 proc.) RAM : 4 Go HDD : 4 x 146 Go en RAID 5 OS : Windows 2008 Server Standard SP2 Antivirus : Avira Server	Bon	Site Cabinet

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	ETAT	LOCALISATION ET OBSERVATIONS
			Security		
03	Serveur HP Proliant DL 380 G6	1	Processeur : Intel Xeon E5530 @ 2.40Ghz (2 proc.) RAM : 4 Go HDD : 2 x 300 Go en RAID 1 OS : Windows 2008 Server Standard SP2 Antivirus : Avira Server Security	Bon	Site Cabinet
04	Serveur HP Proliant DL 380 G6	1	Processeur : Intel Xeon E5504 @ 2.00Ghz (2 proc.) RAM : 4 Go HDD : 4 x 146 Go en RAID 5 OS : Windows 2008 Server Standard SP2 Antivirus : Avira Server Security	Bon	Site Cabinet
05	Serveur HP Proliant DL 380 G6	1	Processeur : Intel Xeon E5504 @ 2.00Ghz (2 proc.) RAM : 4 Go HDD : 4 x 146 Go en RAID 5 OS : Windows 2008 Server Standard SP2 Antivirus : Avira Server Security	Bon	CTCPM
05	PBX 3800	4		Bon	Sites Cabinet, CAMI, DM et SG
06	PBX 4000 Gateway	1		Bon	Site Cabinet
07	Switch L3	3	3COM 4800G 24 ports	Bon	Site Cabinet
08	Switch L2	2	3COM 2226 SFP Plus	Bon	Site Cabinet
09	UPS	6	EATON 5 KVA rackable	Défectueux	À remplacer dont 3 au site cabinet, 1 au site CTCPM, 1 au site DM et 1 au site SG
10	Accumulateur	1	UPS pour les PBX	Bon	Site Cabinet
11	Rack 42u	2		Bon	Site Cabinet
12	Small Rack	1		Bon	Site Cabinet

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	ETAT	LOCALISATION ET OBSERVATIONS
13	Patch panel	2		Bon	Site Cabinet
15	Liaison à fibre optique		Bonne pour les sites Cabinet, CTCPM, SAESSCAM se trouvant dans le même bâtiment de la Gécamines.		Les Sites CAMI, SG et DM sont inaccessibles suite à la coupure de la fibre optique.
Division provinciale des Mines					
1	Ordinateur Fixe	1		Bon	
2	Photocopieuse	1			
Direction provinciale du CEEC					
1	Ordinateur Fixe			Bon	Logeck est un logiciel utilisé dans le domaine des exportations des produits et permet à Kinshasa d'accéder à tout moment aux données enregistrées au niveau provincial
Direction provinciale du Cadastre Minier					
1	Ordinateur Fixe	3	Deux ordinateurs de marque HP -Processeur : 2,70 GHZ, - RM : 4 Go -Système d'exploitation : Windows -Vitesse : 64 - Disque dur : 550 Go Un autre de marque HP - Processeur : 2,40 GHZ, - RM : 4 Go -Système d'exploitation : Windows 7 - Disque dur : 220 Go - Vitesse : 32		Logiciel : MapInfo MapSource Global Mapper Google Earth
2	Ordinateur portable	1	- Marque : Toshiba - Processeur : 2,40 GHZ, - RM : 4 Go		Plusieurs chefs de Bureaux de la

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	ETAT	LOCALISATION ET OBSERVATIONS
			- Système d'exploitation : Windows 8 - Disque dur : 287 Go - Vitesse : 32		Division Provinciale des Mines disposent d'ordinateurs portables privés.
3	GPS	1			
4	Imprimante avec scanner photocopieuse incorporés	1	HP		
5	Plotteur (imprimantes pour cartes de grandes dimensions)	1	HP		
6	Photocopieuse	1	Canon		
7	Connexion satellitaire sur VSAT	1			

Listes de statistiques pertinentes

Pour remplir ses obligations publiques en tant que régulateur, percepteur et planificateur du secteur minier, l'administration publique doit recueillir des statistiques pertinentes à ces fonctions. En RDC, la fonction portant sur la perception de taxes et de redevances est assez bien servie par les statistiques recueillies par les différents organismes percepteurs. La fonction de régulation du secteur, assumée par la direction des Mines, disposent également de toutes les données nécessaires pour que ce dernier service puisse assumer pleinement cette fonction. Le manque de ressources humaines qualifiées, d'équipement et de locaux adéquats ne permette pas à ce service de pleinement remplir son mandat. Les statistiques dont disposent les services responsables des activités de planification stratégique sont nettement insuffisantes pour que ces services puissent remplir pleinement leur mandat.

Aux fins de ses fonctions de planification, les statistiques suivantes, en plus des statistiques déjà disponibles portant sur les revenus fiscaux, devraient être mises à la disponibilité des services :

Production secteur industriel	
<p>1. Les statistiques devront distinguer le type d'exploitation : souterrain, ciel ouvert, retraitement des haldes à résidus</p> <p>2. Les statistiques devront pouvoir déterminer le nombre d'établissement par produit, par type d'exploitation, par province/région</p> <p>3. Les données pourront inclure, au besoin, des distinctions basées sur le sexe (genre)</p>	Coordonnées (nom, localisation)
	Métal contenu EW (tonne, kilo)
	concentré (tonne, kilo)
	Teneur moyenne des minerais
	Inventaire (tonne)
	Mort-terrain (tonne)
	Stérile (tonne)
	Valeur de la production (par commodité)
	Coûts énergétiques (électricité, combustible)
	Coûts des matériaux et fournitures
	Salaires (masse salariale en \$)
	Emplois (locaux, expatriés)
	Emplois (mines, assimilés, autres)
	Heures travaillées
	Formation (\$, type, heures)
	Exportations (\$)
	Exportations (quantité)
	Accidents (heures perdues)
	Accidents (selon la sévérité)
	Formation en santé et sécurité (nombre de personnes)
Dépenses en capital/immobilisations	
Responsabilité sociale des entreprises (\$) (nb de projets)	
Achats locaux	
Importations de matériaux, fournitures, énergie	
Restauration environnementale (si pertinent) (\$)	
Secteur artisanal	
<p>4. Les statistiques devraient permettre de déterminer le nombre d'artisans par type de produit</p>	Localisation par province et par sous-région
	Production (par commodité)
	Puits (nombre)
	Type (souterrain, alluvion, surface)
	Artisans (nombre, permanent/temporaire)
	Statut (légal, illégal, certifié)
	Secteur (nombre de travailleurs par puits)
	Équipement (dragage, chargeuse, camion)
	Extraction/concentration (mercure, gravité, cyanuration, etc.)
	Exportations par produit
Exploration	
<p>5. Le CAMI dispose de données sur l'utilisation du territoire pour le secteur minier qui peuvent être utilisées pour fins de planification</p>	Titres miniers (nombre selon le type et les régions)
	Nombre de sociétés/individus par type de titre
	Droits perçus (selon le type)
	Dépenses d'exploration hors site
	Dépenses d'exploration sur site d'exploitation



4. Conclusions

4. Conclusions


La contribution du secteur minier au développement économique et social du pays ne se limite pas aux seuls revenus fiscaux. L'industrie minière, en raison de son empreinte physique importante, peut avoir un impact significatif et positif sur le développement des communautés et des populations qui se trouvent dans le cercle d'influence d'une installation minière. Sans l'utilisation de données statistiques pertinentes, il n'est pas possible de mesurer adéquatement l'impact économique et social du secteur minier et de prendre des mesures appropriées afin d'en maximiser les effets positifs.

La méthodologie actuellement utilisée pour recueillir les données en provenance du secteur industriel, par le grand volume de documents et de données générés et le peu de ressources consacré à leur manipulation et leur interprétation, ne peut satisfaire les besoins en statistiques du Ministère des Mines dans ses activités de planification stratégique. L'accessibilité du réseau internet sur tout le territoire offre la possibilité de pouvoir améliorer grandement la transmission d'information en provenance des régions et le partage d'information entre services dans la capitale.

En plus, au regard de leurs obligations sociales et sociétales, les entreprises impliquées dans l'exploitation minière sont tenues de réaliser des œuvres sociales et économiques afin de contribuer tant soit peu à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. C'est pourquoi l'absence d'un système fiable de gestion des données statistiques dans le secteur minier constitue un handicap majeur pour mesurer l'incidence de l'exploitation minière dans la vie des zones d'influence minières et plus particulièrement dans le Katanga.

La mise en place d'un système fonctionnel d'information statistique pour le secteur minier exigera l'utilisation d'approches améliorées sur la façon de collecter, de manipuler et de diffuser des données statistiques pertinentes, permettant de mieux suivre l'évolution du secteur ainsi que de pouvoir formuler des politiques et stratégies cohérentes. Le type de données qui devront être recueillies devra également satisfaire les besoins des services du Ministère en matière de diffusion publique. Le système ne devra pas empiéter ou nuire aux systèmes existants visant les revenus fiscaux et le contrôle et le suivi des activités minières.

L'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication particulièrement les ordinateurs connectés à un réseau internet dans tous les services impliqués dans la manipulation des données statistiques à travers toute l'étendue du territoire national, faciliterait un échange fluide d'information entre différents services au niveau central dans la capitale.



L'état des lieux effectué à Kinshasa et au Katanga nous permet de conclure qu'il est possible de mettre en place un système d'information statistique pour le secteur minier qui soit fonctionnel, facile à utiliser, et qui comblerait l'essentiel des besoins du Ministère des mines pour bien suivre le secteur minier industriel.

La problématique du secteur artisanal est beaucoup plus complexe. Le grand nombre d'intervenants dans ce secteur, le caractère illégal de certaines activités d'extraction et de d'exportation, le manque de capacité des autorités gouvernementales pour formaliser et contrôler ce secteur exigera la mise en place d'une stratégie d'intervention plus vaste, s'échelonnant sur plusieurs années et disposant de ressources adéquates. Le système d'information proposé permettra par contre, de suivre les progrès réalisés dans la formalisation et si approprié, la certification des activités dans ce secteur.



ANNEXES

- **ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS**
- **ANNEXE 2 : ÉQUIPEMENTS ET FORMATION REQUIS**
- **ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES**
- **ANNEXE 4 : MODÈLE DE DÉCLARATION**
- **ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES**

ANNEXE 1: RECOMMANDATIONS

La mise en place d'un système d'information statistique fonctionnel pour le secteur minier ne pourra à lui seul corriger tous les problèmes associés à la collecte, à la manipulation, à l'utilisation et à la diffusion des données de statistiques minières. L'état des lieux, objet de la présente mission, a permis de constater que le Ministère des Mines de la R.D. Congo aura besoin d'appuis additionnels afin de pouvoir utiliser pleinement le système d'information qui sera mis en place dans le cadre du présent mandat.

Les recommandations formulées dans cette annexe débordent des objectifs associés au présent mandat. Ces recommandations sont présentées dans le but d'indiquer les efforts qui devront être mis en place afin d'assurer que le ministère des Mines puisse disposer de toutes les capacités physiques et humaines afin de pouvoir réaliser pleinement son mandat de gestionnaire des ressources minières.

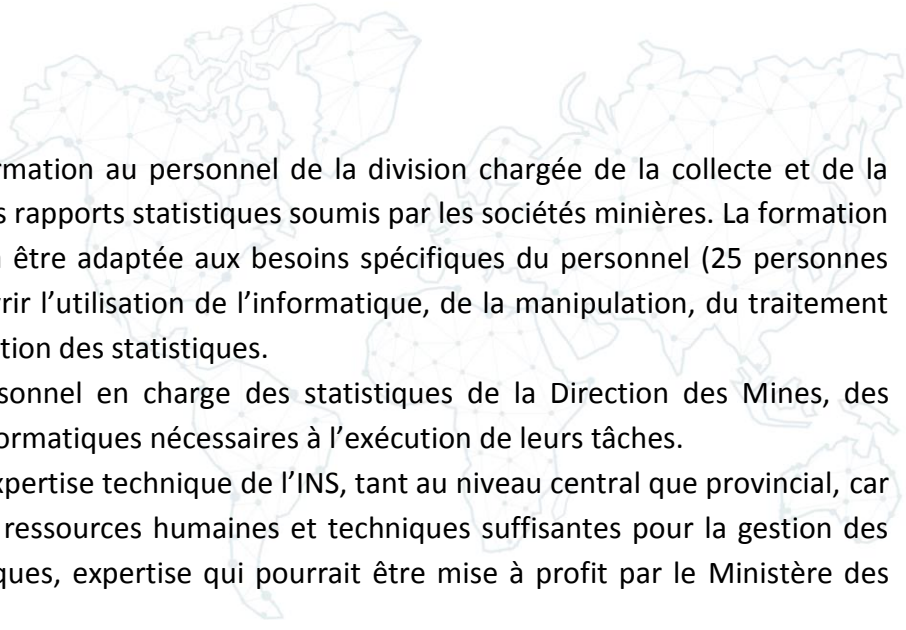
Il est recommandé :

Collecte de données

1. De renforcer les capacités logistiques des antennes et des bureaux régionaux afin qu'ils puissent améliorer la collecte des données statistiques sur l'exploitation artisanale, en particulier dans le secteur de l'or. Des véhicules légers pour permettre le déplacement en région éloignée sont requis dans certaines provinces. Les services de téléphonie mobile couvrant maintenant presque la totalité du pays et offrant le service internet, des téléphones « intelligents » devraient être mis à la disposition des agents qui ne disposent pas d'autres moyens de communications avec les bureaux provinciaux. Une application web pour téléphone mobile pourrait être développée et téléchargée sur les appareils afin d'uniformiser l'information recueillie.
2. De renforcer les capacités du personnel chargé de la collecte des données par des programmes de formation adaptés aux conditions de chacune des provinces. Il y a plus de 1 200 personnes en région qui nécessiterait une formation élémentaire sur les statistiques.

Manipulation des documents

3. De renforcer les capacités d'archivage à la Direction des Mines afin de mieux manipuler et archiver les nombreux rapports reçus et à recevoir. La Direction devrait disposer de capacités de rangement adéquates pour protéger les documents soumis en vertu de la législation et des règlements. Un système d'archivage électronique, facile d'utilisation, permettrait de mieux classer les documents et indirectement améliorer le contrôle et le suivi des sociétés.

- 
4. D'offrir de la formation au personnel de la division chargée de la collecte et de la manipulation des rapports statistiques soumis par les sociétés minières. La formation nécessaire devra être adaptée aux besoins spécifiques du personnel (25 personnes au total) et couvrir l'utilisation de l'informatique, de la manipulation, du traitement et de la présentation des statistiques.
 5. De doter le personnel en charge des statistiques de la Direction des Mines, des équipements informatiques nécessaires à l'exécution de leurs tâches.
 6. De recourir à l'expertise technique de l'INS, tant au niveau central que provincial, car elle dispose des ressources humaines et techniques suffisantes pour la gestion des données statistiques, expertise qui pourrait être mise à profit par le Ministère des Mines.
 7. D'analyser la performance et les capacités des réseaux informatiques actuels dans les différents services du ministère afin de développer une stratégie permanente de mise à niveau.

Utilisation et diffusion

8. D'offrir de la formation spécialisée aux membres de la Commission d'harmonisation des statistiques minières afin d'améliorer leurs connaissances du secteur minier et du type de statistiques nécessaires à leur compréhension.
9. D'offrir de la formation spécialisée sur l'utilisation de sites web pour la diffusion publique des statistiques minières.
10. D'offrir de la formation spécialisée au personnel de la CTCPM afin d'améliorer la capacité d'analyse de ses spécialistes afin que ceux-ci puissent mieux interpréter les données obtenues et produire des rapports permettant de suivre les tendances du secteur minier et chacun des principaux métaux et minéraux produits dans le pays.

Le tableau ci-après fait une synthèse et donne une spécification de toutes les formations suggérées.

SPÉCIFICATION DES FORMATIONS SUGGÉRÉES

TÂCHES	THÈME DE LA FORMATION	OBJECTIF DE LA FORMATION	POINTS CLÉS À FAIRE RESSORTIR DANS LA FORMATION	PERSONNEL CONCERNÉ PAR LA FORMATION	DÉLAI/PÉRIODE SOUHAITABLE POUR LA FORMATION
Collecte	Définition, identification et méthodologie pour la cueillette des données de statistiques minières	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et choisir les données pertinentes selon les besoins du Ministère des Mines pour fins de planification et de contrôle - Identifier les sources de données selon les types de produits, les méthodes de production et leur localisation - Développer une méthodologie pertinente (échantillon, rapports, questionnaires, entrevues, observations, etc.), 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi et pour qui: Importance de bien connaître le client pour lequel des données statistiques sont requises et l'utilisation qui en sera faite - Quoi et qui : Importance de bien identifier le ou les sujets qui seront l'objet d'enquête (entreprises, individus, groupements) - Comment : La méthodologie choisie permettra de pouvoir mesurer efficacement selon des critères de précision et sous la contrainte des coûts les principaux indicateurs du secteur minier 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des mines à Kinshasa pour le secteur industriel et artisanal - Antennes régionales du Ministère des Mines (Direction, SAESCAM) 	Un minimum de 5 jours (demi-journée) comprenant de la formation théorique et des travaux pratiques basés sur des données réelles.
	Système d'informations statistiques minières du secteur minier (Formation pouvant conduire à une certification des participants)	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les utilisateurs chargés de la cueillette des données - Accès sécurisé au serveur, saisie des données, téléchargement, examen des données téléchargés, - Modifications au besoin - Possibilité de certifier les agents ayant reçu la formation appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation pratique : Tous les agents chargés de la cueillette des données pourront télécharger les données pertinentes à leur mandat respectif en recevant une formation de base sur l'outil internet de saisie de données. - Formation pouvant conduire à offrir une certification aux agents du ministère 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des mines à Kinshasa pour le secteur minier industriel et artisanal - Antennes régionales du Ministère des Mines (Direction, SAESCAM) 	Un minimum de 5 jours (demi-journée) La formation pourrait être un outil visant à l'obtention d'une certification pour avoir accès au réseau sécurisé du Système d'information statistiques.

TÂCHES	THÈME DE LA FORMATION	OBJECTIF DE LA FORMATION	POINTS CLÉS À FAIRE RESSORTIR DANS LA FORMATION	PERSONNEL CONCERNÉ PAR LA FORMATION	DÉLAI/PÉRIODE SOUHAITABLE POUR LA FORMATION
Manipulation des documents	Contrôle et validation	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer la qualité des données recueillies au moyen d'outils de contrôle et de sources alternatives aux fins de validation - Chronologie. Définir un calendrier de cueillette des données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Erreurs : Savoir reconnaître les données erratiques en utilisant des méthodes statistiques simples (analyse des écarts, graphes). - Validation : Importance de pouvoir comparer les données recueillies avec des sources et indicateurs externes. - Chronologie : Importance de suivre un calendrier précis de cueillette, de contrôle et de vérification des données 	Économistes, statisticiens principaux du Ministère des Mines et de ses Antennes régionales.	Un minimum de trois jours (demi-journée) comprenant de la formation théorique et es travaux pratiques.
	Compilation et agrégation	<ul style="list-style-type: none"> - Normes internationales de mesure et de conversion : Pour chaque substance minière, compiler et agréger (au besoin) les données brutes selon les normes internationales établies. - Chiffrier : Extraction des données brutes de la base de données afin de les compiler dans un chiffrier selon un format standardisé - Transfert : Transfert des données traitées aux autres services du Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des systèmes de mesure utilisés par l'industrie minière internationale et au besoin, les outils de conversion. - Format de présentation-type de données minières - Manipulation des données dans un chiffrier 	- Direction des mines au bureau principal Kinshasa pour le secteur minier industriel et artisanal	Un minimum de 5 jours (demi-journée) comprenant de la formation théorique et des travaux pratiques basés sur des données réelles.
	Système d'informations statistiques minières du secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les utilisateurs chargés de la manipulation des données - Accès sécurisé au serveur, 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation pratique : Tous les agents chargés de la manipulation et de la compilation des données pourront 	- Direction des mines au bureau principal	Un minimum de 5 jours (demi-journée)

TÂCHES	THÈME DE LA FORMATION	OBJECTIF DE LA FORMATION	POINTS CLÉS À FAIRE RESSORTIR DANS LA FORMATION	PERSONNEL CONCERNÉ PAR LA FORMATION	DÉLAI/PÉRIODE SOUHAITABLE POUR LA FORMATION
	(Formation pouvant conduire à une certification des participants)	<p>téléchargement, transfert des données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de certifier les agents ayant reçu la formation appropriée pour utiliser le nouveau système d'information statistique 	<p>téléchargés les données pertinentes à leur mandat respectif en recevant une formation de base sur l'outil internet de saisie de données.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation pouvant conduire à offrir une certification aux agents du ministère 	Kinshasa pour le secteur minier industriel et artisanal	La formation pourrait être un outil visant à l'obtention d'une certification pour avoir accès au réseau sécurisé du Système d'information statistiques.
Utilisation et diffusion	Techniques de présentation et de diffusion des statistiques minières	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes d'utilisation des données traitées dans un but d'analyse, de diffusion et de transparence - Modèles de rapport statistiques utilisés dans d'autres pays miniers. - Utilisation des séries chronologiques et interprétation - Utilisation du site WEB du Ministère pour la diffusion des données. - Modèle de production d'un annuaire annuel sur le secteur minier utilisant les statistiques minières 	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de diffuser sur une base régulière les données compilées par le Système d'information statistique - Importance de pouvoir utiliser les données statistiques pour élaborer ou revoir les stratégies et politiques pertinentes au secteur. - Utilisation des moyens modernes de diffusion pour témoigner de l'évolution du secteur - Évaluation de l'opportunité de rédiger un annuaire annuel des minéraux. 	- Cellule technique de Planification et de coordination minière	Un minimum de 5 jours (demi-journée) comprenant de la formation théorique et des travaux pratiques basés sur des données réelles.

TÂCHES	THÈME DE LA FORMATION	OBJECTIF DE LA FORMATION	POINTS CLÉS À FAIRE RESSORTIR DANS LA FORMATION	PERSONNEL CONCERNÉ PAR LA FORMATION	DÉLAI/PÉRIODE SOUHAITABLE POUR LA FORMATION
	<p>Système d'informations statistiques minières du secteur minier</p> <p>(Formation pouvant conduire à une certification des participants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les utilisateurs chargés de la manipulation des données - Accès sécurisé au serveur, téléchargement, transfert des données - Possibilité de certifier les agents ayant reçu la formation appropriée pour utiliser le nouveau système d'information statistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation pratique : Tous les agents chargés de la manipulation et de la compilation des données pourront télécharger les données pertinentes à leur mandat respectif en recevant une formation de base sur l'outil internet de saisie de données. - Formation pouvant conduire à offrir une certification aux agents du ministère 	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule technique de Planification et de coordination minière 	<p>Un minimum de 5 jours (demi-journée)</p> <p>La formation pourrait être un outil visant à l'obtention d'une certification pour avoir accès au réseau sécurisé du Système d'information statistiques.</p>

ANNEXE 2 : ÉQUIPEMENTS REQUIS

La mission portant sur l'état des lieux a permis d'identifier de façon non exhaustive certains équipements et matériels qui permettront au Ministère des Mines, de ses services et de ses divisions régionales, de pouvoir pleinement bénéficier du système d'information statistique qui sera mis en place. Ces équipements seront acquis dans une approche parallèle à la mise en place du projet d'information statistique.

Le tableau ci-après présente une synthèse et une spécification des équipements proposés.

SPÉCIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

DIRECTION OU SERVICE CONCERNÉ	PERSONNE UTILISATRICE	TYPE D'ÉQUIPEMENT	QUANTITÉ	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT
Ministère des Mines Antennes régionales SAESSCAM	Les 16 bureaux régionaux	Téléphone avec accès internet	16	Téléphone intelligent avec normes récentes internet	
Direction des Mines Kinshasa	Les 4 bureaux de la division responsable des statistiques	« Router »	1	Router (dual band) à longue portée	
Direction des Mines	Tous les services et bureaux	Système d'archivage Étagère, classeur pour données confidentielles	Étagères : Minimum 10m linéaire X 2m hauteur Minimum 5 classeur à verrou	Étagère multi-niveaux pouvant supporter un poids important	Certains locaux devront être adaptés afin de recevoir le matériel
Direction des Mines	Tous les services et bureaux	Système informatisé d'archivage afin de classer et de faire le suivi des rapports reçus	1	Système en réseau. Architecture client-serveur. Module serveur avec base de données, référentiel documentaire et gestion des contrôles d'accès. Module client en mode applicatif. Module pour accès au référentiel via Intranet / Internet Plan annuel de support technique et	Une formation devrait accompagner la mise en place du système

DIRECTION OU SERVICE CONCERNÉ	PERSONNE UTILISATRICE	TYPE D'ÉQUIPEMENT	QUANTITÉ	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT
				actualisation du logiciel	
Secrétariat des Mines / Data Center géré par la CTCPM	Tous les services et bureaux utilisateurs du système informatisé d'archivage	Serveur d'application d'archivage installé sur le réseau existant	1	Serveur processeur Intel; 8GB RAM, carte Ethernet 1Gb 4-port, capacité de stockage de 600 GB, lecteur de disque optique	Système d'exploitation Microsoft Serveur 2012 Standard Avec une Licence Microsoft SQL-Server 2014 Standard
Secrétariat des Mines / Data Center géré par la CTCPM	Tous les services et bureaux utilisateurs du système informatisé d'archivage	Serveur de stockage de données en réseau	1	Serveur de stockage en réseau (NAS), modèle rackable, avec espace utile de 1 téraoctets, sur disques de haute disponibilité	
Direction des Mines	Tous les services et bureaux	Système de numérisation	Scanner de haut volume	Bac d'alimentation Vitesse de numérisation 60 ppm recto-verso Possibilité de numérisation à plat A4, pour documents reliés Formats de fichiers en sortie : TIFF, JPEG, RTF, BMP, PDF et PDF indexable Pilotes TWAIN, ISIS et WIA	Scanner de bureau A4 rotatif avec un module de numérisation à plat
Secrétariat des Mines / Data Center géré par la CTCPM	Tous les services et bureaux utilisateurs de la base de données statistiques	Serveur de base de données et d'application Web installé sur le réseau existant	1	Serveur processeur Intel; 8GB RAM, carte Ethernet 1Gb 4-port, capacité de stockage de 600 GB, lecteur de disque optique	Système d'exploitation Microsoft Serveur 2012 Standard Avec une Licence Microsoft SQL-Server 2014 Standard
Secrétariat des Mines / Data Center géré par la CTCPM	Tous les services et bureaux	UPS rackable pour chacun des serveurs	3	Onduleur UPS 3000VA 230V pour protéger le serveur contre délestages et supporter la charge du serveur	Pour serveur du système d'archivage, serveur de stockage NAS et serveur de base de données

DIRECTION OU SERVICE CONCERNÉ	PERSONNE UTILISATRICE	TYPE D'ÉQUIPEMENT	QUANTITÉ	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT
					statistiques
Direction des Mines	Les 4 bureaux de la division responsable des statistiques	Ordinateurs type desktop avec écran 19-20 pouces	25	« Adapteur WiFi» intégré pour accès internet sans fil Microsoft office (Word,Excel)	
Direction des Mines	Les 4 bureaux de la division responsable des statistiques	UPS pour chacun des 25 ordinateurs	25		
Direction des Mines	Les 4 bureaux de la division responsable des statistiques	Panneaux solaires	À déterminer	Énergie nécessaire au fonctionnement des 25 ordinateurs et système d'éclairage	
Direction des Mines	Les 4 bureaux de la division responsable des statistiques	Table de travail	20	Bureaux métallique 1mX2m	Bureaux offrant un support aux ordinateurs et écran.
Secrétariat des Mines	CTCPM	Climatiseur	1	Climatiseur à capacité élevé	Climatiseur visant à remplacer celui défectueux dans la salle de formation informatique



ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES*

Kinshasa

Mme Nono KINONA, Conseillère du Ministre pour les Statistiques, présidente adjointe de la Commission d'harmonisation des statistiques

Dieudonné-Louis K. TAMBWE, Coordonnateur adjoint au CTCPM et Président de la Commission d'harmonisation des statistiques

Joseph IKOLI YOMBO, Directeur de Cabinet adjoint, Cabinet du Ministre des Mines,

Alexis MBOKOLO NGOMO, Superviseur CTCPM, Administrateur des réseaux

Boniface MIDI ZEMBA, Conseiller du Ministre des Mines, Chargé de la Maintenance, Équipements et NTIC

Dany MPANGA, Conseiller légal principal, CTCPM

Mme Geneviève KIZEKELE, Coordonnateur, COCERTI

Déo NGOMA, expert, COCERTI

Jean-Michel LUMPUNGU LUKOTSHIESHA, Chef de division, Direction des Mines

Willy MPINDA WA MPINDA MUSHILUSHILU, Chef de Bureau, Direction des Mines

Joseph NUKENDI BATIKA, expert, Direction des Mines

Antoine YALA-ZOA, Chef de division, Contre-Vérification, Direction des Investigations

Justin LBUNGU NTSUN, Chef de bureau, Contre-Vérification, Direction des Investigations

Moïse KAMWABU BETU, expert, Direction des Investigations

J.M. KABALE KALONDA, Directeur financier, CAMI

Michel KULUNGUNZU, chef de bureau, Direction de la Géologie

Emmanuel KALEMA, expert, Direction des Études et Planification,

Héritier MAZITA BOVY, Chef de Service informatique, SAESSCAM

Monga KASONDE STANO, Sous-directeur Coordination technique, Sous-chef du département de la Formation et vulgarisation, SAESSCAM

Jean-Jacques KAYEMBE, expert technique, ITIE

Frank NZIRA IYA TEGERA, Collecte des données, ITIE

Katanga

Emmanuel KIANDA KIBAWA, Chef de division provincial des mines

Pierrot MALOBA KITUMBA, Chef de bureau provincial des mines

Paul ONEMA, Agent de bureau réception des dossiers au bureau provincial des mines

Patrick NGOYI KABWE, Agent de bureau chargé du calcul des redevances au bureau provincial des mines

NGOLO KALUMBA, Agent de bureau chargé d'études des dossiers au bureau provincial des mines

Dominique MUKADI, Agent de bureau chargé de la cellule contrôle des investissements au bureau provincial des mines

Dialon KITENGE, Chef de bureau géologie la division provincial des mines

LISASO MOMBELE, Directeur provincial du Centre d'expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC)

M. NKULU, Chef de service échantillonnage à la direction provinciale du Centre d'expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC)

Mr KABUTE, Chef de service contrôle et investigation à la direction provinciale du Centre d'expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC)

Mr VAN TSHIBANGU, Chef de service informatique à la direction provinciale du Centre d'expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC)

Albert BOPE, Directeur provincial de l'Institut National de la Statistique (INS)

Mr KIBAWA, Directeur provincial du Cadastre Minier

* Cette liste ne comprend pas les noms des différentes personnes rencontrées de façon informelle au sein des différents services du ministère et qui nous ont fournies des informations utiles à la réalisation de ce mandat

ANNEXE 4 : DÉCLARATION DE L'ORIGINE ET DE VENTE DES PRODUITS MINIERES MARCHANDS

République Démocratique du Congo



Province du Katanga N°BUR.MIN/354/8.0/...../2013

Division Provinciale des Mines

LUBUMBASHI

BUREAU DES MINES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU BUREAU DES MINES EXERCICE 2013

INTRODUCTION

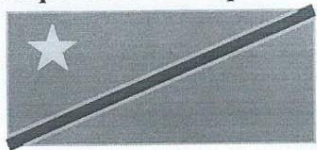
Le rapport que nous avons l'honneur de vulgariser est le résultat des réalisations effectuées au cours de l'année 2013 par le Bureau des Mines de la Province du Katanga.

En conformité avec les dispositions légales prévues par le Code Minier en vigueur dans la République Démocratique du Congo, notre pays, et aux prérogatives du Bureau des Mines selon la structure organique du Secrétariat Général des Mines de mars 2003, cette rédaction a pour objet d'informer la hiérarchie sur les activités du Bureau en année 2013.

Au regard des précédents rapports, ce présent se trouve plus étoffé en données des productions minières et métallurgiques.

CADRE JURIDIQUE

L'Administration du Bureau des Mines que nous avons l'honneur de coordonner depuis 2003, trouve son fondement juridique à l'article 14 de la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ainsi qu'à l'article 10 du décret loi n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier.



PROVINCE DU KATANGA
DIVISION PROVINCIALE DES MINES
LUBUMBASHI

DECLARATION DE L'ORIGINE ET DE VENTE DES PRODUITS MINIERES MARCHANDS

1. Destinataire de la déclaration : Direction des Mines ou service des Mines du ressort
2. Exportateur : Titulaire des droits miniers/Entité de traitement ou de transformation/Comptoir d'achat agréé.

Titulaire de(s) droits(s) miniers(s)

- Dénomination ou raison social/Nom, Post-nom, Prénom :.....
- N° d'identification Nationale :.....
- Siège social-siège d'exploitation :.....
- N° de l'Arrêté :.....N° du titre minier :.....
- Période de validité :.....

Entité de traitement ou de transformation

- Dénomination ou raison social :.....
- N° de l'Arrêté d'Agrément :.....
- Période de validité :.....

Comptoir d'Achat agréé

- Dénomination ou raison social :.....
- Siège social-siège d'exploitation :.....
- Arrêté d'agrément N° :..... du/20.....
- Période de validité de l'agrément :.....

3. Nature et origine des produits miniers marchands concernés


- Nature des produits :.....
- Origine :
 - ◆ Chantiers d'extraction :.....
 - ◆ Province d'extraction :.....
 - Emplacement du site :.....
 - Nom de la zone d'exploitation artisanale :.....
 - Localité/Groupement :.....
 - Secteur :.....
 - Territoire :.....

4. Quantité :.....Qualité :.....Prix/Unité :.....Prix total :.....

5. Identité des acheteurs :

- Nom ou raison social :.....
- Adresse :

¹ Biffer les mentions inutiles

- 
- ◆ Rue :..... ; N° :..... ; Ville :.....
 - ◆ Pays :....., Téléphone :.....
 - ◆ E-mail :..... ; Fax :.....

6. Modalité du Règlement du prix de vente :.....
7. Frais déductibles : nature et hauteur :.....
8. Montant du crédit d'impôt, le cas échéant :.....
9. Date de l'exportation :.....
10. Annexes à la déclaration : pièces justificatives de :
 - ◆ Frais de transport :
 - ◆ Frais d'analyse se rapportant au contrôle de qualité des produits marchands
 - ◆ Frais d'assurance
 - ◆ Frais de commercialisation
 - ◆ Vente à une Entité de transformation établie sur le territoire national, le cas échéant.

Fait à, le.....

L'exportateur ou son mandataire

Visa : Directeur des Mines ou Chef de Service des Mines du ressort
(*Nom, Fonction et Signature*)

Ampliateurs :

1. Gouverneur de la Province d'extraction
2. Maire de la ville ou Administrateur du Territoire d'extraction



Republique Démocratique du Congo



Province du Katanga
Division Provinciale des Mines
BUREAU DES MINES

STATISTIQUES DES NOTES DE DEBIT RELATIVES A LA REDEVANCE MINIERE

(PRODUITS MINIERES PAR TONNES)

N°	SOCIETE	Montants (USD)	Conc cm	Conc.co 336	Conc. cnco	Cu. Noir	Carb.en 90	Al.Bi	All. Rouge	F.Zin	Mat. cu	Hydro. co	Cu.Pul cu	Mn. cu	Carb .cn	P. Piombs	Nodul. cu	Co. sep	Co. Bi	Con Est	
1	BOLEFAST	18813,99																			
2	BOSS MINING	607769,33		95,175	8972,08		2333														
3	CDM	150083,49		1979,05			750,989				132,3	129,6									
4	CEPRODE V	2414,84					652					585,75									15
5	CHEMAF	141121,00																			
6	CIMCO	131906,40			5315,11		1224														
7	CMSK	144587,53																			
8	CCC/VL	20075,96												1196,87							
9	COMIDE /VL	49226,47		1270,7																	
10	CONCORD E POUR L'INDUST	2284,80													160						
11	FEZA M	20648,70						195,908													
12	FRONTIER	571626,47																			
13	GCM	508714,40		19163		2327,21	1606,16			2184										30	
14	CONGO JIN JU CH	27900,36					272,27														
15	GOLDEN AFRICAN	31210,20					285														
16	GTL							2022,6													
17	HUACHIN MINING	50813,61				498															
18	HUACHIN METAL LE	60499,07					587,354														
19	KATANGA METALS	6770,24				74															

CHIFFRE	Montants (USD)	Conce	Conce-co	Conce. cuco	Ch. Ndr	Cath-cu	All.BI	All. Rouge	P.Zin	Mat. cu	Hydro. co	Cu.Pul	Mn. cu	Carb. cu	P. Plomb	Nodul. cu	Co-sep	Co. El	Conc. Etain	Conc. Tan	
5	1109452,37					8119,85															
IA	42290,75												3417,26								
ING/V		8992,95																			
AS/VL	35196,56																				
ALS ES	64995,25					325															
f	4143,12		240																		
J/KIN	820387,01					6455,03															
ERE	7952,02																				52
RA	46258,45																				286
NG																					
t																					
3A																					
NG																					
I																					
IRT	2256552,71			1503,26	68	15851,6					-4055,82										
WA	5440,81																				
HI	592317,43					3065,94					965										
NO	92833,90				934,81																
MIN																					
	320896,43					3128,34															
RT	126529,53	4719																			
RU																					
G	289627,49					2466,61															
TC	23802,28			420	80	732															
TA	109658,03					15702,7															
	2431108,25																				
	10925608,25	39437,0	3525,2	16210	3983,0	64548	2218,5	0,0	2184,0	132,3	12776,2	0,0	4631,9	160	0,0	0,0	0,0	0,0	208	353,0	14,3

Fait à Lubumbashi, le 05/12/ 2013
 Chef de Bureau Provincial des Mines
 Pierrot MALOBA KITUMBA

ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES

Direction des Mines - Archivage







Système réseau



Salle de formation



Direction des Mines - Bâtiment



BUREAU DU CHEF DE DIVISION PROVINCIALE DES MINES, Katanga





BUREAU DES MINES, KATANGA



DIRECTION PROVINCIALE DU CADASTRE MINIER

